

Motion des élus au Conseil d'Administration
du Lycée Newton de Clichy
présentée au CA du 12 février 2021

Confondant toujours « simplification » et « destruction », le Gouvernement a publié durant les vacances de Noël le décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 « portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation ». Sous couvert « d'améliorer le fonctionnement (...) des EPLE » (sic), ce décret constitue une attaque frontale contre la vie démocratique dans les établissements et une régression importante depuis son organisation par les décrets issus des lois de décentralisation de 1983.

À partir du prochain renouvellement du CA et de son installation (octobre 2021) l'ordre du jour sera à la seule main des chefs d'établissements. Par ailleurs, la commission permanente disparaîtra totalement, sauf si le CA l'installait mais alors avec obligation de lui déléguer des compétences décisionnelles. L'article du Code de l'Éducation qui impose aujourd'hui l'examen préalable par la commission permanente de toutes les questions relevant de l'autonomie pédagogique disparaît d'un trait de plume. À terme, c'est donc la disparition de la commission permanente ou son maintien dans le seul but de contourner le CA.

Un tel déni de démocratie dans nos établissements n'est pas acceptable. Nous demandons le retrait de ce décret.